

Unieux, le 18 septembre 2015.

Monsieur le Maire à Mmes & MM. les Conseillers Municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

# LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015 à 18 h 30 salle du Conseil municipal - 2<sup>e</sup> étage

#### ORDRE DU JOUR:

- 1 Intercommunalité
- 2 Budgets Commune et service de l'Eau décisions modificatives
- 3 Subventions
- 4 Modification du tableau des effectifs
- 5 Règlements intérieurs des équipements sportifs et des salles municipales
- 6 Plan Multi média dans les écoles avenant au plan triennal
- 7 Cession d'une parcelle de terrain sise rue Georges Sand
- 8 Classement de parcelles dans le domaine public
- 9 Suppression de la ZAC Centre-Ville
- 10 Protocole d'accord
- 11 Adhésion au service de système d'information géographique GEOLOIRE42
- 12 Aπêt de l'activité du SIEP
- 13 Rapports d'activités : SIDR SEM SIEL et SEDL
- 14 Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable
- 15 Suppression des DP pour clôtures
- 16 Renouvellement de délibération

#### **OUESTIONS:**

Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le VENDREDI 25 SEPTEMBRE À 12 H.

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, C. FAVERJON



## NOTES DE SYNTHÈSE

#### 1 - INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire expose que le Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole dans sa séance du 10 septembre dernier a voté majoritairement le passage de Saint-Étienne Métropole en communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ainsi que les statuts de la communauté urbaine dans sa rédaction proposée. Il appartient désormais aux 45 communes de se prononcer sur la transformation de SEM en communauté urbaine. Cette évolution entrainera des conséquences importantes au niveau financier et c'est dans ce cadre qu'il sera proposé lors du prochain Conseil municipal de délibérer sur le retrait de la commune d'Unieux du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine.

Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir faire connaître leur vote sur le passage de SEM en communauté urbaine, ainsi que sur les statuts approuvés lors de la séance du Conseil communautaire du 10 septembre dernier et joints par mail à l'ordre du jour.

### 2 - BUDGETS COMMUNE ET SERVICE DE L'EAU - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Suite à la réunion des commissions Gestion-Finances et Aménagement du territoire et Développement durable du 17 septembre courant, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives comme suit :

#### > BUDGET COMMUNE

#### DÉPENSES INVESTISSEMENTS

Comptes	Intitulés	Dépenses Nouvelles	Total
2041581	autres groupements, biens mobiliers, matériels et études	72 100,00	72 100,00
2182	matériel de transport	15 000,00	15 000,00
2188	autres immobilisations corporelles	16 000,00	16 000,00
2313	constructions (travaux dans bâtiments communaux)	67 000,00	67 000,00
2315-4	Travaux de voirie	57 900,00	57 900,00
	TOTAL	228 000,00	228 000,00
			228 000.00

#### RECETTES INVESTISSEMENTS

Comptes	Intitulés	Recettes Nouvelles	Total	
28158 autres installations, matériel et outillage		1 861,47	1 861,47	
28183	matériel de bureau et matériel informatique	1 479,66	1 479,66	
021	Virement de la section de fonctionnement	224 658.87	224 658,87	
	TOTAL	228 000,00	228 000,00	
			228 000,00	

#### DÉPENSES FONCTIONNEMENT

Comptes	Intitulés	dépenses Nouvelles	Total
023 virement à la section d'investissement	224 658,87	224 658,87	
6811	dotations aux amortissements	3 341,13	3 341,13
6541	créances admission en non-valeur	1 200,00	1 200,00
	TOTAL	229 200,00	229 200,00
			229 200,00

#### RECETTES FONCTIONNEMENT

Comptes	Intitulés	Recettes Nouvelles	Total
002 résulta	ésultat de fonctionnement reporté	185 200,00	185 200.00
752	2 revenus des immeubles	44 000,00	44 000,00
	TOTAL	229 200,00	229 200,00
	44		229 200,00

## > BUDGET ANNEXE EAU

## DÉPENSES INVESTISSEMENTS

Comptes	Intitulés	Dépenses Nouvelles	Total
1641	emprunts en euros	- 50 000,00	- 50 000,00
21561	Matériel spécifique exploitation cau (compteurs)	158 494,68	158 494,68
	TOTAL	108 494,68	108 494,68

## RECETTES INVESTISSEMENTS

Comptes	Intitulés	tulés Recettes Nouvelles	
1641	Emprunts		
281531	amortissement réseau adduction d'eau	5 713,46	5 713,46
281561	amort matériel spécifique d'exploitation	579.76	579.76
021	virement de la section de fonctionnement	102 201,46	102 201,46
	TOTAL	108 494,68	108 494,68

## DÉPENSES FONCTIONNEMENT

Comptes	Intitulés	Dépenses Nouvelles	Total	
023	virement à la section d'investissement	102 201,46		
6132	location immobilières	44 000,00	44 000,00	
6811	dotations aux amortissements	6 293,22	6 293,22	
6411	salaires, appointements	- 24 000,00	- 24 000.00	
	TOTAL	128 494,68	128 494,68	

## RECETTES FONCTIONNEMENT

Comptes	Intitulés	recettes Nouvelles	Total	
002	résultat d'exploitation reporté	128 494,68	128 494,68	
	TOTAL	128 494,68	128 494,68	

#### 3 - SUBVENTIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir fixer :

- à 8 euros la subvention par jour, par élève et par accompagnateur, pour les elasses transplantées des écoles maternelles et élémentaires de la commune pour l'année scolaire 2015/2016 et de l'autoriser à mandater ces sommes à la coopérative de l'école organisatrice de la classe transplantée sur la base d'un état fourni par l'école.
- à 14 € par élève le montant accordé pour les activités pédagogiques bénéficiant à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires d'UNIEUX, pour l'année scolaire 2015 / 2016 et de l'autoriser à mandater ces sommes à la coopérative de l'école organisatrice de la classe transplantée sur la base d'un état fourni par l'école.
- de procéder comme chaque année au versement du solde de la subvention pour les associations sportives ayant reçu un acompte de 75 % sur le montant de leur subvention votée par délibération du 8 décembre 2014 et d'approuver ainsi les montants restant dus à ces associations comme fixés ci-après :

	Subvention proposée par OMS (en euros)	Nombre de jeunes de -18 ans 18€/jeune	TOTAL Subvention jeune (en euros)	Subvention emplois associations sportives	TOTAL SUBVENTION 2015 (en euros)	Subvention ou acompte payé (en euros)	SOLDE (en euros)
ALSU	2 327	5	90		2 417	2 424	- 7
AECU	5 426	120	2 160	2 010	9 175	6 325	2 850
AS Sampicot	259				259	259	
Arts Martiaux	2 966	74	1 332	1 872	6 170	5 108	1 062
BÇU	7 893	89	1 602	2 627	12 122	8 355	3 767
Boule du Coq	259				259	259	
Association sportive collège Bois de la Rive	723				723	723	
France Joyeuse	259				259	259	
Gymnastique A. France	354	ı.	18	1 772	2 144	1 511	633
Gymnastique Val Ronzière	259			927	1 186	808	378
Goshindo	259				259	186 *	
oco	7 699	173	3 114	1 053	11 866	8 760	3 106
PLCQ	1 170			487	1 657	414	1 243
SBHV	259				259	296	- 37
Tai Chi Chuan	358				358	255	103
Tennis Club	11 103	196	3 528	4 000	18 631	12 973	5 658
UFOR	6 888	88	1 584		8 472	6 813	1 659
UTA	3 489	20	360	831	4 680	1913	2 767

<sup>\*</sup>Retenue de 73 € sur montant subvention 2015 de 259 € au titre du trop- perçu sur subvention 2014

#### 4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### > Filière Animation :

Transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26.50 heures hebdomadaires) en un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30.00 heures hebdomadaires).

Date d'effet : 1er octobre 2015.

#### > Filière Technique :

Transformation d'un poste d'adjoint technique en CAE en poste adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Date d'effet : 3 septembre 2015

#### > Filière Technique :

Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste de technicien.

Date d'effet : date de validité de la liste d'aptitude.

# 5 - RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose qu'un travail de réactualisation des règlements intérieurs existants a été engagé concernant les équipements sportifs et les salles municipales.

Ce travail s'est avéré nécessaire de manière à clarifier et améliorer l'accueil notamment sur les équipements sportifs, en garantissant la bonne utilisation des installations dans le respect des horaires et du bon fonctionnement au quotidien. Un travail identique a été réalisé pour les salles municipales afin de garantir de la même manière une bonne utilisation de celles-ci.

Ceci exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la mise à jour des règlements intérieurs régissant les équipements sportifs et les salles municipales.

### 6 - PLAN MULTI MÉDIA DANS LES ÉCOLES - AVENANT AU PLAN TRIENNAL

Monsieur le Maire expose qu'un plan multimédia avait été validé par Saint-Étienne Métropole au titre de sa compétence multimédia pour les écoles de son territoire et ce, pour une durée de 3 ans avec une échéance au 3 juillet 2015. Ce plan avait donné lieu à la conclusion de conventions de partenariat avec les communes membres, fixant les engagements et les obligations entre l'Agglomération et les communes, notamment en matière d'acquisition, de maintenance, de mise en sécurité, d'assurance. Pour la commune d'Unieux, cette convention avait été approuvée par délibération du 18 février 2013. Le Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole a validé le 3 juin dernier la prolongation du plan multimédia et des conventions de partenariat jusqu'au vote du prochain plan triennal qui devrait intervenir fin 2015/début 2016. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant prolongeant la convention de partenariat signée entre la commune et Saint-Étienne Métropole désignée ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à le signer.

#### 7 - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE RUE GEORGES SAND

Monsieur le Maire présente la demande de M. ENSAAD et de M. PERRONET, tous deux propriétaires respectivement des parcelles cadastrées sous la section AH N° 287 et 288, situées rue Georges Sand. Leur demande porte sur l'acquisition d'une bande de terrain se trouvant au droit de leur propriété, et relevant actuellement du domaine public. D'une surface totale de 200 m2, M. ENSAAD et M. PERRONET ont fait une offre à la commune en proposant un prix d'acquisition de 5 euros le m² pour une surface de 100 m² chacun, prenant à leur charge les frais d'intervention de géomètre pour la division de la bande de terrain ainsi que les frais notariés.

Cette bande de terrain est dans les faits ni affectée à la circulation publique ou utilisée comme accessoire de la voie, ni affectée à l'usage du public. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de M. ENSAAD et de M. PERRONET bien que celle-ci soit inférieure au prix fixé par le service de France Domaines suivant avis rendu en date du 25 février 2015 sous la référence 2015-316v0033 de 49 euros le m2. Monsieur le Maire motive cette

décision par le fait que cette parcelle ne présente en l'état aucun intérêt pour des projets futurs, qu'elle occasionne des frais d'entretien inutiles pour la commune, et que sa cession permettra également l'alignement avec les propriétés voisines.

Monsieur le Maire, au vu de ces éléments, demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de la bande de terrain décrite ci-dessous au profit de M.ENSAAD et de M. PERRONET suivant le prix de 500 euros chacun, de passer outre l'avis de France Domaines désigné ci-dessus, de prononcer le déclassement de cette parcelle en vue de sa cession, de désigner Me PAILHES, notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer tout document découlant de la présente décision.

#### 8 - CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que suite à la réalisation de ventes aujourd'hui terminées portant transfert dans le domaine privé de la commune de diverses parcelles affectées à un usage public, il convient de prononcer leur classement dans le domaine public. Ce projet de classement est dispensé d'enquête publique n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte, ni de circulation des voies en question. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prononcer le classement dans le domaine public des parcelles suivantes :

- AM 406-409-423-424-425-426-427-428-429 (Voirie lotissement Coteau du Vallon)
- AC 384 et AN 396 et 398 (élargissement rue Jules Verne)
- AI 418 ET 416 (élargissement rue Lafayette)
- AK 314 (élargissement rue Gorky)
- AK 473 (élargissement rue Émile Zola)
- AO 520-522 et 524 (Rue de la Paix)
- AV 453-454-456 et 457 (élargissement rue Diderot)

#### 9 - SUPPRESSION DE LA ZAC CENTRE-VILLE

Suite à la réunion des commissions Gestion-Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable en date du 17 septembre courant, Monsieur le Maire expose qu'au Plan d'Occupation des Sols de la commune sont inscrites deux ZAC, une située sur le quartier de Côte-Quart (ZAC La Fontaine) et une deuxième en centre-ville (ZAC Centre-ville). Pour cette dernière, il est proposé de procéder à sa suppression dans la mesure où le programme de la ZAC est aujourd'hui pleinement achevé. L'article R 311-12 du Code de l'urbanisme prévoit que cette suppression soit prononcée par la même autorité qui a créé la zone, au vu d'un rapport de présentation qui expose les motifs de sa suppression. Aussi, Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil municipal le rapport de présentation joint par mail à l'ordre du jour, demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le bilan financier de l'opération établie en francs et s'élevant en dépenses à la somme de 31 441 097,08 francs (soit 4 793 164,35 €) et en recette à la somme de 9 406 123,22 francs (soit 1 433 954,24 €) et de prononcer la suppression de la ZAC Centre-ville.

#### 10 - PROTOCOLE D'ACCORD

La commune d'Unieux, sur réquisition du commissariat de Firminy, a récupéré le 22 octobre 2009 un scooter de marque YAMAHA qui se trouvait en état supposé d'abandon sur la voie publique et depuis conservé dans les locaux municipaux. Sur la base de renseignements erronés, il a été donné dans un premier temps un accord pour une rétrocession à un employé municipal. Celui-ci a engagé des frais pour procéder à l'immatriculation. Il a été dans un deuxième temps, fait application de la pratique habituelle de vendre les objets saisis par l'État en passant par France Domaines. Le scooter a été adjugé à 166.50 euros. Il convient de rembourser les frais engagés par l'agent sur la base de l'accord précédent et il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer un protocole d'accord pour un dédommagement d'un montant total de 110.00 euros sur présentation des factures.

# 11 - ADHÉSION AU SERVICE DE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE GEOLOIRE42

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a acté dans sa séance du 8 juin dernier le principe d'adhésion au système d'information géographique départementale dénommé GéoLoire 42 déployé par le SIEL, ainsi que l'adhésion à l'option 5 proposée par ce service permettant l'accès au logiciel d'application du droit des sols. Il est proposé aujourd'hui d'approuver l'adhésion à ce service pour une durée de 6 années civiles, moyennant une contribution pour la commune de 1 433 euros pour la première année, puis de 774 euros pour les 5 années suivantes. En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion à GéoLoire42 et à ses options suivant les montants de contribution tels que fixés ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer toutes les pièces pouvant découler de la présente décision.

#### 12 - ARRÊT DE L'ACTIVITÉ DU SIEP

Monsieur le Maire expose que pour des raisons économiques, le SIEP a décidé d'arrêter la production d'eau industrielle à compter du 1er janvier 2016. Pour la commune d'Unieux, trois utilisateurs tous de professions agricoles bénéficiaient de l'alimentation en eau industrielle.

Le service des eaux de la Ville d'Unieux ne pouvant assurer cette production sauf avec un coût de raccordement exorbitant, il convient pour ces trois utilisateurs de les raccorder au réseau d'eau potable de la ville d'Unieux même si leurs besoins ne justifient pas l'utilisation d'une telle eau. Pour tenir compte du préjudice conséquent qu'engendre l'arrêt de la production d'eau industrielle pour ces abonnés, il est nécessaire de convenir des modalités de substitution. Ainsi, il est proposé que le service des eaux de la Ville d'Unieux effectue les branchements et les connexions nécessaires pour continuer d'assurer la fourniture d'eau pour les activités agricoles de ces trois abonnés moyennant pour ces derniers le versement de la somme de 2 000 € forfaitaire pour participation aux travaux suivant un échéancier. Le SIEP pour sa part versera une somme de 2 000 € forfaitaire au service des eaux de la Ville d'Unieux. Il est également proposé pour ne pas pénaliser les producteurs agricoles suite à l'arrêt de la fourniture en eau industrielle de lisser dans le temps la hausse du prix du mètre cube d'eau jusqu'à la correspondance avec le tarif général des abonnés.

Monsieur le Maire propose d'établir avec chacun des utilisateurs une convention suivant les conditions énoncées ci-dessus et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à les signer.

#### 13 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2014 tel que joint par mail à l'ordre du jour.

#### 14 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS : SIDR - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE - SIEL ET SEDL

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal plusieurs rapports d'activités pour l'année 2014 émanant de différents établissements de coopération intercommunaux. Il s'agit, en premier lieu, celui du SIDR dont le rapport a fait l'objet d'une transmission préalable à l'attention des conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil municipal du 8 juin dernier. Sont présentés également les rapports d'activité du SIEL et de Saint-Étienne Métropole (un exemplaire papier ayant été envoyé par SEM à chaque conseiller – le rapport est également consultable en ligne sur le site de Saint-Étienne Métropole : <a href="http://www.agglo-stetienne.fr/en-un-clic/documentation/">http://www.agglo-stetienne.fr/en-un-clic/documentation/</a>

Monsieur le Maire demande également aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de gestion présenté par la SEDL pour l'année 2014 ainsi que sur les états financiers qui l'accompagnent (rapports joints par mail à l'ordre du jour).

#### 15 - SUPPRESSION DES DP POUR CLÔTURE

Comme indiqué en commission et compte tenu des difficultés d'instruire et de suivre les DP pour clôture, la possibilité de les gérer souplement par l'intermédiaire des Permis de Construire ou

autorisation de voirie et/ou alignement il sera proposé au Conseil municipal de décider de supprimer l'obligation d'une DP pour les clôtures.

#### 16 - RENOUVELLEMENT DE DÉLIBÉRATION

Lors de sa séance du 22 décembre 2014, le Conseil municipal a pris la décision suivante :

#### 3 – DÉCISIONS MODIFICATIVES

- le Conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives de crédit comme suit :

#### > Budget Principal Commune

DÉPENSES		compte	Invt	Fonct
	reversement de la provision à la CE	668		200 000,00
	remboursement caisse épargne	166	2 152 372,07	
	reversement du fonds de soutien	668		675 000,00
	prêt relais	1641	675 000,00	
CALLINI -	virement à la chaufferie bois	67441		145 234,00
	autres établissements publics	27638	459 900,00	
			3 287 272,07	1 020 234,00

RECETTES		compte	Invt	Fonct
	reprise provision	7865		200 000,00
	emprunt de refinancement	1641	459 900,00	
	The same of the sa	166	2 152 372,07	
	prêt relais	1641	675 000,00	
	fonds de soutien	7681		675 000,00
	remboursement prêt relais	668		
	reversement IRA Chaufferie bois	7788		145 234,00
	2000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000		3 287 272,07	1 020 234,00

- le Conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives de crédit comme suit :

#### > Budget Annexe « Chaufferle bois »

DÉPENSES		compte	Invt	Fonct
	remboursement à la CE	1641	459 900,00	
	IRA à la commune	668		145 234,00
RECETTES		compte	Invt	Fonct
	Virement de la commune	1687	459 900,00	
		778		145 234,00

Concernant le budget de la Chaufferie bois, celui-ci aura une créance auprès de la Ville correspondant au remboursement de l'emprunt de  $605\ 134\ \epsilon$  (CRD de  $459\ 900\ \epsilon$  et de l'IRA de  $145\ 234\ \epsilon$ ) à 4,25%.

Une erreur matérielle a fait que les deux dernière est donc proposé au Conseil municipal de renouve	es lignes n'aient pas été transmises à la préfecture, il
and property and content in the party of the content in the conten	
PROCURATION	
En mon absence, lors de la séance du 28 septemb	ore 2015 à 18h30,
Je soussigné(e), NOM, Prénom	
Conseiller(e) Municipal(e) donne mandat de vote	r en mon nom à
M. (Mme)	Conseiller(e) Municipal(e)
	Fait à UNIEUX,
	Signature,